

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 Mai 2021

L' an 2021 et le 10 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,FOYER RURAL sous la présidence de DUBOIS Thomas Maire

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, MOREAU Franck, POTRON Philippe, SBAI Nabil

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARBIER Séverine à M. LACIRE Jérôme, FLOQUET Géraldine à Mme CHILD Nathalie, LABBE Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina, M. MONIER Guy à M. FREULON Jean-Louis
Excusé(s) : Mme GAMBARDELLA AUDREY, M. DARDENNE Olivier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 04/05/2021

Date d'affichage : 04/05/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

le :

et publication ou notification

du :

A été nommée secrétaire : M. POTRON Philippe

Objet des délibérations

SOMMAIRE

AVENANT MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
Extension du bâtiment d'activités de loisirs-culturelles et sportives de Sillery
DEMANDE DE SUBVENTION CLIMAXION
PROPRIETE 25 RUE DU PETIT SILLERY
CONVENTION DE PARTENARIAT
SOLIDARITE EN MATIERE D'ACCUEIL A L'ENFANCE
TARIFS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
PARTICIPATION COMMUNE ET AUTRES

réf : 12_2021 AVENANT MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
Extension du bâtiment d'activités de loisirs-culturelles et sportives de Sillery

VU le marché de maîtrise d'oeuvre attribué à l'agence Geoffroy, 3 rue voltaire à REIMS pour un montant forfaitaire provisoire de 44 124.38 € H.T - sur une enveloppe financière de 378 750 €

VU l'avenant à passer en application de l'article 139-2°) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui a pour objet d'arrêter le coût prévisionnel des travaux au stade avant-projet détaillé et de fixer définitivement le montant des honoraires correspondants du maître d'oeuvre

VU les études d'avant-projet définitif, il apparait que le coût prévisionnel des travaux de l'opération est arrêté à 547 000 € H.T

Le maire informe le conseil municipal que le montant de l'avenant est de 19 601.12 € H.T

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 13_2021 DEMANDE DE SUBVENTION CLIMAXION
PROPRIETE 25 RUE DU PETIT SILLERY

M. Freulon, adjoint au maire, rappelle au conseil municipal qu'il a été budgétisé des crédits pour la sécurisation et rénovation thermique de la propriété située au 25 rue du Petit Sillery. Après rénovation ces bâtiments serviront de tiers lieu afin de pallier l'isolement et dynamiser la commune, de développer le «faire ensemble » et retisser des liens. Ce lieu "SILLAB" contribuera au développement économique et à l'activation des ressources locales.

Le programme CLIMAXION mis en place par l'ADEME et la région Grand-Est est un dispositif permettant de débloquer une aide pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

M. Freulon propose donc d'effectuer une demande d'aide financière au titre de CLIMAXION concernant les travaux de rénovation thermique des bâtiments.

Un diagnostic thermique a déjà été réalisé par la société Mobius. Celle-ci relève la nécessité d'effectuer les travaux de rénovation thermique suivants :

- Isolation des murs par l'intérieur
- Changement des menuiseries
- Isolation des combles
- Nouveau système de chauffage
- mise aux normes électriques et câblage

ces travaux ont été estimés à 55 000 € H.T

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

- décide l'exécution des travaux
- sollicite une demande de subvention programme CLIMAXION pour la rénovation énergétique de la propriété située au 25 rue du petit sillery.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 14_2021 CONVENTION DE PARTENARIAT
SOLIDARITE EN MATIERE D'ACCUEIL A L'ENFANCE**

VU la convention de partenariat avec les communes de Prunay, Puisieux, et la communauté urbaine du Grand Reims concernant les dispositifs de vacances qui se termine le 30 juin 2021. Le maire propose de renouveler cette convention auprès des communes intéressées et du Grand Reims.

Le maire rappelle que la commune partenaire participe financièrement à l'accueil des enfants. Depuis 2015, la commune participait sur la base de 90 €/enfant/semaine pour l'accueil de loisirs d'été. Il propose une augmentation de 10 % de participation pour les différents accueils

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

- accepte la convention de partenariat en matière d'accueil à l'enfance
- accepte l'augmentation de 10 % la participation du signataire de la convention pour les différents accueils

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 15_2021 TARIFS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
PARTICIPATION COMMUNE ET AUTRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSE qu'en référence aux exigences fixées par la CNAF, le calcul du montant de la participation de la famille s'appuie sur le taux d'effort, modulé en fonction des ressources de la famille dans la limite d'un plancher et d'un plafond par types d'accueil et d'activité.

Il est donc proposé de fixer 2 barèmes modulables qui seront applicables uniquement pour les familles sillerotines dépendant du régime social CAF et de conserver un tarif unique pour les familles sillerotines dépendant du régime social MSA.

Il est également proposé que les familles extérieures CAF et MSA conservent un tarif unique considérant que la commune conventionnée dont elles dépendent peut, si elle le souhaite, faire un effort financier en prenant à sa charge une plus importante participation qu'actuellement.

Les barèmes sont les suivants :

Quotient Familial \leq 500 = Tarif 1
Quotient Familial \geq 501 = Tarif 2

Pour les familles dont les ressources ouvrent droit au bénéfice du Tarif 1, il leur est demandé de déposer au secrétariat de mairie des pièces justificatives de leurs ressources, à savoir :

- La feuille de déclaration d'impôts sur le revenu de l'année précédente
- Justificatifs des allocations (familiales et/ou autres ...)
- Justificatifs des pensions (alimentaires et/ou autres ...)

En cas de non-présentation des documents cités ci-dessus, le quotient familial maximum est appliqué. Si la situation familiale change (mariage, décès, naissance) il est nécessaire d'avertir le secrétariat de mairie afin de mettre à jour le dossier, notamment le calcul du nouveau quotient.

PROPOSE A PARTIR DU 1.07.2021 les tarifs des activités suivantes en annexe 1:

* Il est à noter que, bénéficient du tarif « sillery » :

Les familles domiciliées à Sillery
Les familles dont un grand-parent habite Sillery
Les familles travaillant sur la commune de Sillery

Les familles dont les enfants sont scolarisées à l'une des deux écoles de Sillery.

Pour les familles domiciliées à Sillery ayant des difficultés financières quant à l'inscription de leur ou leurs enfants à l'accueil de loisirs de Sillery une proposition d'aide par l'intermédiaire du CCAS de Sillery leur sera présentée au cas par cas. Des facilités de paiement (échelonnement sur plusieurs mois) peuvent être accordées par le trésor public

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

► Information en introduction :

- Commémoration des résistants en date du 09/06/2021 et pose d'une plaque commémorative
- Organisation des élections régionales et départementales : une incitation à la vaccination est prévue dans le cadre des élections,

► Ouverture de la séance par Monsieur le maire :

1) Approbation du compte rendu du CM en date du 12/04/2021

Monsieur le maire rappelle brièvement les éléments exposés lors de cette séance en particuliers les orientations budgétaires ; budget de fonctionnement et budget d'investissement.

Après délibération le CM approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12/04/2021.

2) Ordre du jour

• Avenant maîtrise d'oeuvre : travaux d'extension bâtiments d'activités loisirs culturelles et sportives :

Il s'agit de la réception d'une mise à jour du bâtiment à partir d'un ancien appel d'un cabinet d'architecture (maîtrise d'œuvre attribué à l'agence Geoffroy) et réintégration d'éléments techniques comme la reprise des réseaux d'eaux usées. Il existe une problématique complexe par le fait que le bâtiment est situé en bas du village rendant difficile le repiquage des réseaux d'eaux usées.

Appel budgétaire, montant de l'avenant : 19601,12euros

Après délibération le CM approuve à l'unanimité la réception de l'extension des travaux.

• Demande de subventions pour les travaux dans les bâtiments du 25 rue du Petit Sillery

Monsieur le maire expose suite au diagnostic thermique réalisé sur les bâtiments, d'effectuer des travaux d'isolation (murs, plafonds), de changer des portes et fenêtres, de modification du système de chauffage, de la mise aux normes électriques et câblage) . Les travaux s'élèvent approximativement à 55000.euros.

Il existe une possibilité de subventions via l'ADEME (programme Climaxion) à hauteur de 25 %, le but est de rechercher au maximum les aides. En cas d'avis défavorable, la commune devra supporter la totalité du coût des travaux.

Après délibération le CM approuve à l'unanimité les demandes de subvention.

• Conventions de partenariat entre la commune de Sillery et les communes de Prunay et Puisieux et Grand Reims.

Monsieur le maire rappelle historiquement les conventions d'accueil de loisirs entre la commune de Sillery et les communes de l'ancienne intercommunalité. Actuellement les communes de Prunay et Puisieux ayant gardé la compétence scolaire et péri-scolaire participent à la hauteur de la commune à l'accueil des loisirs. Pour les autres communes, Sillery signe des conventions avec la communauté

urbaine du Grand Reims, il appartient à celle-ci de prendre en charge le coût des loisirs.

En ce qui concerne les dispositifs de vacances, la commune propose une augmentation de 10% en rappelant que la participation n'a pas été revalorisée depuis 10 ans, cela représente 2% par an soit approximativement l'augmentation annuel du coût de la vie.

Après délibération le CM approuve à l'unanimité la convention de partenariat en matière d'accueil à l'enfance et accepte l'augmentation de 10% la participation du signataire de la convention pour les différents accueils.

• **Tarifs periscolaires et extrascolaires. Participation commune et autres**

Monsieur le maire propose à partir du 01/07/2021 les tarifs des activités exposés sur un document en annexe 1. De multiples cas sont exposés.

Pour les habitants de Sillery les tarifs sont différents en fonction du coefficient familial et dépendant soit du régime CAF ou du régime de la MSA. En cas de difficultés, chaque cas est étudié individuellement et proposition d'aide par l'intermédiaire du CCAS.

Monsieur le maire expose les différents dispositifs d'animations qui seront réactualisés en fonction de la réglementation suite à la situation sanitaire, Une question est posée sur la possibilité de couchages au cours d'une animation, la réponse dépendra de l'évolution de la situation sanitaire.

Après délibération Le CM approuve à l'unanimité les tarifs périscolaires et extrascolaires.

3) Questions divers

• **Soutien aux associations :**

Monsieur le maire prévoit de rencontrer chaque président d'associations pour les soutenir après la période « COVID ». Il s'agit de faire le point sur leur organisation et de réfléchir sur des aides à partir de leurs difficultés. Cela permettra également de présenter la charte élaborée par une commission de travail rendant plus transparent la relation avec la commune et ainsi aider à la vie associative.

• **Programme des manifestations :**

Un document de travail qui n'est pas totalement définitif est présenté par Monsieur le maire. Les différentes manifestations sont décrites en fonction de la réglementation sanitaire. Un élément nouveau : ouverture du jardin sauvage avec la présence des jeunes pour animer. La brocante n'est pas possible, une mini brocante serait contre productive. La mise en place de certaines manifestations sont problématiques dans le respect de la réglementation sanitaire, comme le feu d'artifice du 13 juillet.

Monsieur le maire demande à chacun de réfléchir à d'autres idées pour compléter ce document, comme par exemple réaliser un moment de lecture avec prêts de livres au jardin sauvage.

• **Point sur les travaux de voirie :**

Jean-Louis Freulon expose l'avancée des travaux sur la voirie du centre du village avec une légère avance du planning , Il subsiste quelques litiges avec le voisinage qui sont résolus avec la compréhension de l'entreprise. Il est prévu de commencer la démolition du mur autour de l'église dans 2 semaines. Une réunion de chantier est programmée tous les jeudis avec la présence de 3 élus,

En l'absence de questions la séance est levée à 21h 30
Prochaine réunion du Conseil Municipal le 07 juin 2021

En mairie, le 12/05/2021

Le Maire

Thomas DUBOIS

